



Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

[Lundi 17 février 2020]

Date de la convocation  
11 février 2020

Date d'affichage  
18 février 2020

Nombre de conseillers  
En exercice : 31  
Présents : 25  
Procurations : 1  
Votants : 26

Patrice GAUSSERAND, Maire, Martine SOUQUET, Pierre TRANIER, Monique GUILLE, Alain SORIANO, Francis RUFFEL, Dominique HIRISSOU, Christian PERO, *Maires Adjoints*, Martine VIOLETTE, Thierry BODDI, Lahcene BAAZIZ, David AMALRIC, Eric PILUDU, Christelle HARDY, Martine BOISSIERE, Laurent SQUASSINA, Aurélie TREILHOU, Jean BATAILLOU, Michèle RIEUX, Paul-François COLLIN, Chantal CAUSSE, Marie-Françoise BONELLO, Marie-Christine BOUTONNET, Thomas DOMENECH, Bernard BARTHE, *Conseillers*

Absents et représentés : Pierre COURJAULT-RADE,

Absents : Magali CAMALET, Stéphanie NELATON, Françoise BONNET, Maxime BARBAOUAT, Philippe PILLEUX

**N° 026/ 2020**

*Secrétaire de séance : Martine Souquet*

**OBJET DE DELIBERATION : Rapport d'observations de la CRC sur Arpèges et Trémolos**

La Chambre régionale des comptes a procédé au contrôle des comptes et de la gestion de l'association « Arpèges et Trémolos » au cours des exercices 2013 à 2018.

Conformément à la loi, le rapport d'observations définitives de la CRC et les réponses apportées à ce dernier par les destinataires légaux doivent faire l'objet d'une inscription à l'ordre du jour des assemblées délibérantes des collectivités ayant apporté un concours financier à l'association concernée, et donner lieu à un débat.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante d'approuver le rapport d'observations de la CRC.

VOTE : à l'unanimité des membres présents

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le rapport d'observations joint à la présente délibération,

**DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire de signer toutes pièces nécessaires à l'accomplissement des présentes.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Fait à Gaillac, le 18 février 2020

Le Maire

Patrice GAUSSERAND



Accusé de réception en préfecture  
081-218100998-20200218-026-2020-DE  
Date de télétransmission : 18/02/2020  
Date de réception préfecture : 18/02/2020